



# CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

000720

Saint-Pierre, le 06 MAI 2013

Administration Générale  
N/Réf : CL  
Téléphone : 05 08 41 01 18

Monsieur Patrice LATRON  
Préfet de Saint-Pierre et Miquelon

## SAINT-PIERRE

Objet : Contrat de projet État-Conseil Territorial

Monsieur le Préfet,

Le 08 juin prochain prendra fin le Contrat de Projet État-Conseil Territorial qui couvrait la période 2007-2013 en matière d'infrastructures pour Saint-Pierre et Miquelon.

J'ai attiré à plusieurs reprises votre attention et celle du Gouvernement sur l'importance d'engager des discussions à ce sujet, afin de ne pas retrouver la même situation de difficulté qu'en 2006 où, arrivés à la tête de cette Collectivité, nous avons constaté qu'aucun travail préparatoire n'avait eu lieu.

J'ai directement fait part au Ministre des Outre-mer, en visite sur le territoire en février 2013, de l'importance d'engager rapidement un dialogue avec la Collectivité sur ce dossier. En présentant largement à Monsieur le Ministre notre Schéma de Développement Stratégique du Territoire, véritable déclinaison de la politique de mon équipe actuelle, j'ai tenu à lui rappeler que le Conseil Territorial s'appuierait naturellement sur ce schéma. Monsieur Victorin LUREL m'a indiqué que l'État aurait lui aussi des actions prioritaires sur lesquelles il entendait porter des efforts pour le prochain Contrat de Développement de Saint-Pierre et Miquelon.

Par ailleurs, dès le 22 novembre 2012, le Conseil Territorial a sollicité auprès de la CACIMA et des deux Mairies, une expression de leurs besoins. A ce jour, seule la Mairie de Miquelon-Langlade n'a pas encore exprimé ses orientations pour les années à venir.

Aussi, je souhaiterais savoir si le Gouvernement vous a fait part de ses orientations pour le prochain Contrat de Projet concernant Saint-Pierre et Miquelon et le cas échéant, à partir de quand serait-il en mesure d'entamer des discussions avec le Conseil Territorial ?

En effet, si nous avons d'ores et déjà tracé, au niveau du Conseil Territorial, les priorités du prochain Contrat de Projet, ce document important n'a de sens que s'il est partagé avec l'État.

Néanmoins, il est de mon point de vue impensable que nous allions au-delà de juin 2013 pour entamer des discussions sur un Contrat qui devrait prendre le relais de celui en cours. Certes, certaines opérations se dérouleront au-delà du terme normal de la date du Contrat.

Mais au moment où nous souhaiterions donner une image concertée de développement de l'Archipel, j'ai le sentiment que seule la Collectivité a été à même d'exprimer sa vision et que le Gouvernement peine à donner des signes positifs, y compris à ses propres services.

Fin 2012, les Collectivités de l'Archipel étaient consultées en urgence sur le plan de relance mis en place par le Gouvernement de Monsieur Jean-Marc AYRAULT. A cette fin, le Conseil Territorial a fait part, au titre des secteurs éligibles, du projet de poursuite de l'aménagement du quai à proximité de la future gare maritime. Dans la suite logique du lancement de la construction en 2013 de la gare maritime, cet aménagement s'inscrit dans la perspective soutenue par le Ministre des Outre-mer concernant le développement d'infrastructures portuaires.

D'autre part, l'Archipel a besoin plus que jamais de visibilité en matière d'investissements d'avenir et le secteur du BTP souhaite disposer d'une vision prospective établie des investissements publics.

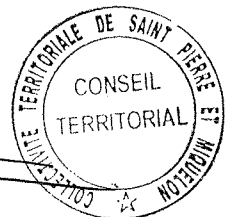
Force est de constater que nous ne disposons de la part de l'État que d'assez peu d'éléments à l'heure actuelle.

Je me tiens à votre entière disposition pour échanger sur ce sujet d'enjeu pour le territoire.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président,**

  
**Stéphane ARTANO**



**Copie à :** Madame le Sénateur-Maire  
Madame le Député  
Monsieur le Président CACIMA  
Monsieur le Maire de Miquelon-Langlade  
Monsieur le Président du FEA BTP